

COMPTES RENDUS DES REUNIONS DU RESEAU DES RESPONSABLES TECHNIQUES

2004

Unité de Ressources Techniques

1 bis Chemin de Clères
76130 Mont-Saint-Aignan
02 35 70 05 30
www.odianormandie.com

SOMMAIRE

- **Compte rendu de la réunion du 11 février 2004 à Dieppe – Scène nationale**
- **Compte rendu de la réunion du 13 septembre 2004 à la Salle des fêtes de Montivilliers**
- **Compte rendu de la réunion du 6 décembre 2004 à la Gare aux musiques de Louviers**

**Compte rendu de la réunion
du 11 février 2004**

à Dieppe – Scène Nationale

Les présents

Cyril	Brahim
Didier	Burette
Eric	Capet
Philippe	Coulon
Xavier	Delestre
Olivier	Deluen
Rodolphe	Devaure
David	Guessada
Pierre	Hamon
Jean-Marie	Hure
Frédéric	Lecoq
Antony	Mauger
Bruno	Monnez
Angéline	Murray
Thierry	Palier
Bruno	Régnier
Olivier	Savalle
Pierre	Struillou
Jean-René	Trevilly
Stéphane	Herzer

Les excusés

Bruno	Lemoine
Bertrand	Lebourgeois
Christophe	Baudin
Alexis	Baudoin
Yannick	Hesling
Pascal	Lambrecq
Gilbert	Lolivier
François	Maillot
Vincent	Marie
Yannick	Méheust
Agathe	Perrez
Nicolas	Placier
Marc	Vaubailon

Nous avons commencé la réunion par un bref rappel des fonctions de l'Unité de Ressources Techniques :

- Un centre de documentation
- La formation
- Le conseil en scénographie

Ensuite, Stéphane Herzer a indiqué qu'il cherchait un régisseur lumière pour leur salle : l'Espace Philippe Auguste à VERNON. J'ai rappelé que sur une page particulière du site de l'odia, il est possible de télécharger le formulaire pour passer une offre d'emploi : <http://www.odianormandie.com/extranet/>.

Sur cette page du site, il est aussi possible de télécharger la liste des diffuseurs, des compagnies ou des ensembles musicaux référencés par l'Odia.

Nous étions nombreux à cette réunion qui fut bien dense comme le prouve la longueur de ce compte rendu... Nous avons abordé plusieurs points qui nécessiteront d'être réabordés, rediscutés, le 7 avril.

Le Comité technique Théâtre et Danse de l'Odia :

Le comité technique théâtre et danse de l'Odia est composé de 20 membres, professionnels ou personnalités concernés par ce secteur d'activité considéré. Il se réunit une ou deux fois par an, pour discuter, réfléchir et donner leur avis sur les projets de l'Odia. Ils servent aussi de relais d'information sur nos diverses activités dans leur milieu socioprofessionnel. Depuis la création de l'Unité de Ressources Techniques, deux techniciens font partie de ce comité technique : Jean-Christophe Flèche et Alexis Baudoin. Alexis faisant partie en plus du Conseil d'Administration de l'Odia.

A la suite du départ de Jean-Christophe de la S.N. d'EVREUX, il convient d'envisager son remplacement.

Etienne Bisson propose que ce soit Gilbert Lolivier de l'Eclat à Pont-Audemer qui le remplace. En effet, c'est lui qui avait été pressenti, au départ. Mais pour répartir les rôles entre droit public et droit privé, à l'époque, c'est-à-dire il y a un an, Jean-Christophe avait été proposé par le Réseau. Ce souci de répartition ne semble, en fait, pas utile, alors sans objection de personne, Gilbert Lolivier sera donc proposé au CA de l'Odia. En effet c'est le CA qui nomme les membres des Comités Techniques.

La Prochaine Assemblée Générale de l'Odia aura lieu le 10 juin 2004, en Basse Normandie (alternance Haute et Basse, chaque année).

La fiche de profil de poste

Frédéric Lecoq, suite au débat de la précédente réunion de Réseau autour de la définition de nos métiers précise que des fiches « ROME » peuvent être consultées à l'A.N.P.E.

Il nous a amené, à titre d'exemple, la fiche du régisseur lumière.

Ces fiches « ROME » sont issues du répertoire des métiers réalisés par l'ANPE.

Il est intéressant de noter que ces professions sont définies par leurs activités et non par leur statut (droit public ou privé, notamment).

Il est clair que ces fiches peuvent être intéressantes, pour notre travail au pôle de Compétence de Nancy, sur le référentiel d'activité que nous cherchons à établir.

Les ateliers :

Je précise que j'ai le sentiment d'avoir travaillé un peu en solo sur 3 des 4 prochains ateliers, d'où la nécessité de prendre le temps d'expliquer leurs origines et leurs organisations.

A ce propos, il me semble que c'est quelque chose à éviter, les ateliers doivent être montés en partant des envies et des centres d'intérêts de chacun.

C'est le cas pour celui du 8 avril qui est entièrement porté par le Rive Gauche et Visuel. A tel point que je suis obligé d'avouer que j'ai oublié d'en parler, faute de détail sur le contenu, dans mon dernier courrier de « promo » de ces actions. Cela fera partie d'un prochain message...

En tous cas, pour l'instant sont organisés les quatre ateliers suivants :

- 1. La mise au point d'un système de Line Array.
Les lundi et mardi 15 & 16 mars 2004
Au Greta de Bolbec et à l'Espace Duchamp Villon.**

Le GRETA assure une formation d'agent technique depuis maintenant quelques années.

Cette année, il organise cette initiation en collaboration avec l'Espace Duchamp Villon et l'entreprise COURTIN Audio.

Il s'agit d'une sensibilisation à l'utilisation d'un logiciel pour la configuration d'un système de diffusion longue portée. Il s'agit de caler l'installation d'enceintes

correctement dans une salle afin d'assurer une répartition la plus homogène possible du son.

Il m'a semblé intéressant de participer et de nous associer à cette initiative. C'est le moyen d'associer un prestataire de services et de faire connaissance avec les responsables de la formation du Greta.

D'ailleurs, nous avons eu un échange assez long sur cette formation, sur son contenu, sur les stagiaires que nous avons pu croiser...Il est clair que si nous suivons avec intérêt cette initiative, nous sommes pour l'instant plus que circonspects sur la qualité de la formation et la pertinence de « sortir » tous les ans 10 ou 12 agents techniques polyvalents...

2. **L'oreille :**
le jeudi 25 mars 2004
à MONT SAINT AIGNAN au Centre Culturel Marc Sangnier

Suite à ma visite médicale annuelle où j'avais discuté de ce sujet avec le médecin, j'ai pu rencontrer un médecin ergonomiste, Madame Montagner, qui fait partie de la Médecine du Travail. Elle est plus habituée à intervenir dans l'industrie sur le thème des risques auditifs, mais s'est montrée très intéressée par nos préoccupations et partante pour nous transmettre son savoir.

Le but est de découvrir comment fonctionne une oreille et de sensibiliser les participants aux risques pris quand on se met dans un univers sonore agressif ?

Il n'y a pas eu de problème de frais, puisque la loi prévoyant que les médecins du travail doivent passer un tiers de leur temps sur ces missions de sensibilisations et de préventions, les responsables de cette personne ont imputé cette action sur ce tiers temps.

De plus, les médecins que j'ai vus sont intéressés par l'opportunité de rencontrer une population de techniciens du spectacle, population qui est éclatée, difficile à joindre et à cerner au niveau des maladies professionnelles qu'elle subit.

C'est un premier rendez-vous, il serait bon de ne pas le rater... A ce niveau là, il est clair que l'info pour cet atelier doit être relayé dans tous les services : administratif, relation public, communication, accueil...

Il est aussi à remarquer que c'est une initiative en liaison avec le Pôle Régional des Musiques Actuelles.

Les horaires prévus sont de 14 h 00 à 17 h 30.

Un deuxième volet de ce stage est envisagé, en septembre 2004 avec pour thème : Le son, qu'est-ce que c'est ? Comment cela se propage, dans l'air, dans une salle, selon des matériaux de surface des volumes considérés ? Donc plutôt sur des problèmes d'acoustique...

Un troisième volet pourrait également être prévu sur l'application et l'expérimentation de ces connaissances en terme de physiologie de l'oreille et en terme d'acoustique, par rapport à nos salles, à nos habitudes de travail, notamment dans le cadre des concerts de Musiques Actuelles.

Les trois volets pourront quand même être suivis indépendamment les uns des autres.

**3. Un logiciel de gestion de longue portée pour un système Meyer Sound :
le jeudi 8 avril 2004
au Rive Gauche à Saint Etienne du Rouvray.**

Il s'agit de constituer un petit groupe, de maxi 10 personnes qui prendront le temps de monter un système son Meyer Sound avec Régis Lethuillier et qui pourront aussi le caler et étudier son positionnement en fonction de la salle du Rive Gauche.

Possibilité d'assister au concert de SANSEVERINO le vendredi 9 avril - Attention : nombre de places limité.

**4. Un logiciel de gestion de plannings :
le mercredi 19 mai 2004
au Théâtre de L'Echarde à ROUEN**

Cet atelier est mis en place à la suite d'une rencontre avec le directeur technique du Festival Meli-Môme de Reims qui est aussi régisseur au festival de Charleville Mézières. Il a développé un logiciel de gestion qui a été testé et mis au point autour et à travers les expériences concrètes et professionnelles de son développeur.

Le logiciel est disponible, en téléchargement, un mois en démonstration sur son site : « <http://perso.wanadoo.fr/régiespectacle> »

Je l'ai vu fonctionner. Il est prévu pour gérer plusieurs salles, chaque salle est entrée avec la liste des intermittents qui y travaillent et le stock de matériel. Différents plannings et documents sont réalisables à partir de ce logiciel.

C'est l'occasion de découvrir un logiciel de ce type et de se faire une idée de l'utilité de ce genre de produit, en partant d'un exemple qui présente l'avantage de ne pas être trop cher...

Là encore, nécessité de s'inscrire, pas trop tardivement. En effet, l'intervenant vient de Toulouse et donc ce serait bête de le faire venir pour rien.

Les autres projets d'ateliers :

1. Soudure : Fin septembre 2004

C'est un atelier proposé par la compagnie « les plastiqueurs » et notamment par Jean-René Trévilly.

Il part du constat que la soudure à l'arc peut être utile dans nos salles et que certains d'entre nous auraient besoin d'une initiation.

D'où l'idée de mettre le local des Plastiqueurs à disposition une journée avec le matériel.

Jean-René pense faire une partie théorique le matin et une partie pratique l'après-midi.

Il pense que cette initiation pourrait concerner une dizaine de volontaires.

Il reste à caler avec l'URT le problème de l'achat des matériaux : liste des besoins et « financements » de ces consommables.

2. Assedic :

Un projet d'atelier sur la gestion administrative du nouveau protocole qui envisage, un par un, les points des changements entraînés par sa mise en place. Il serait important d'aborder, en même temps ou en parallèle, les changements pour le technicien intermittent et les changements pour l'entreprise qui l'embauche.

A ce propos, une information est faite sur une réunion sur ce thème qui est fixée le 16 février 2004 à Evreux à la Bourse du Travail. Cette réunion est organisée à la demande de la Coordination Artistes & Techniciens d'Evreux.

Il serait intéressant qu'un des membres du Réseau participe à cette réunion, pour en ramener des documents explicatifs sur le nouveau protocole et aussi dans la perspective de préparer ce projet d'atelier « Assedic ».

Il est finalement décidé que cet atelier « annexes 8 et 10 » était prioritaire sur celui avec l'inspection du travail.

Il serait souhaitable de réussir à l'organiser d'ici juin 2004.

3. Inspection du Travail

L'idée de base est d'inviter un inspecteur du travail pour faire le point sur les notions de durée légale du travail dans notre secteur d'activité.

Il y a lieu de bien prendre en compte le décalage constaté entre les gros secteurs et les petites compagnies. C'est aussi un des intérêts de ce projet d'atelier.

Il est clair que ce projet intéresse tous les participants à la réunion.

La suggestion est faite de convier également un représentant d'un ou deux syndicats pour recueillir d'autres types d'informations.

Je propose qu'en plus ou à la place d'un syndicat, on puisse inviter une personne habituée à faire des formations sur ce sujet auprès d'administrateurs ou d'organismes de spectacles.

En conclusion, on pense à une journée complète divisée en une demi-journée avec l'Inspection du Travail et une demi-journée avec un syndicat ou un organisme de formation ?

Ce projet est envisagé pour le trimestre de rentrée de la saison 2004-2005.

4. Autres ateliers envisagés :

- En collaboration avec Régie technique, il est envisagé de servir de relais d'information sur les journées que cette société organise de façon autonome. Ces journées pourraient prendre une forme ressemblant à celle sur le DMX 512 réalisé l'an passé. Un calendrier devrait m'être transmis...
- En collaboration avec Avab dont le directeur Mr Pernet, rencontré au SIEL, faisait des propositions pour un atelier autour d'une nouvelle découpe (avec lampe halogène standard) qui est asservie par sa lyre et autour d'un nouveau pupitre.

Comme on a déjà pu le dire, ce genre de projet peut être intéressant, à condition d'être porté par une structure, elle-même intéressée par le produit et qui devient ainsi naturellement l'organisateur et le référent de l'Atelier.

- Par ailleurs, je fais la proposition d'organiser une présentation de trois associations régionales similaires à l'ODIA et qui interviennent de près ou de loin dans le secteur culturel implantées à Rouen.

1° Le P.R.M.A. (Pôle Régional des Musiques Actuelles).

2° Le Pôle Image.

3° L'association Région Musique.

Cette proposition ne soulève pas un enthousiasme fou. Rien de plus précis n'est donc calé sur ce sujet.

Je précise tout de même que Région Musique peut proposer du matériel en location :

Des instruments : orgue positif, clavecin, timbales, clavier.

Des praticables pour choristes et des pupitres.

Je rappelle aussi que le P.R.M.A. intervient en tant que conseiller technique au près des porteurs de projets de studio de répétition pour les musiques actuelles.

Le Guichet Unique :

Suite à la précédente réunion, je précise que depuis le 1^{er} janvier 2004, toutes les structures dont l'activité principale n'est pas la création, la production ou la diffusion de spectacles sont obligées de passer par le Guichet Unique du Spectacle Occasionnel G.U.S.O.

Seuls les organisateurs de spectacles qui ont les codes 923 A et 923 B n'ont pas cette obligation.

Cette nouvelle réglementation s'applique donc en plein pour toutes les collectivités locales et pour tous les théâtres en régie directe de collectivité territoriale.

De nouvelles feuilles ont été établies pour le traitement des embauches. Tous les employeurs ne sont pas informés de l'existence de ces nouveaux feuillets. Il semble

intéressant que nous soyons au clair sur ce sujet, intermittent ou permanent, car le GUSO devient quasiment un interlocuteur incontournable.

On peut aller sur le site : <http://www.guso.fr>

Attention, il est rappelé que la mission du GUSO est d'assurer pour l'employeur et le salarié, le paiement des cotisations obligatoires pour tous. Elles sont au nombre de six :

- URSSAF,
- Assedic,
- Audiens
- Congés Spectacles,
- Afdas,
- Centre médical de la Bourse.

Attention le Fonds National d'Action sociale du Spectacle (le FNAS) ne fait pas partie de ces six cotisations obligatoires, même si on peut le regretter, quand on sait que de nombreux salariés n'arrivent pas à avoir leur droits ouverts faute d'atteindre les 90 jours requis dans l'année. En effet, seules les entreprises qui sont dans le champ de la convention collective SYNDEAC qui a été étendue par le ministère du travail sont concernées par cette cotisation. Le champ d'application est défini ainsi : Toutes les entreprises de production ou de diffusion de spectacle qui touchent une ou des subventions de l'état et/ou d'une collectivité locale.

Quelqu'un précise qu'une salle de Haute Normandie vient de vivre un redressement pour défaut d'adhésion et de paiement des cotisations au titre du FNAS, il y lieu d'être vigilant sur ce point.

La commission d'attribution des licences en Haute Normandie l'est également, même si son pouvoir est limité car elle ne sait pas forcément si la structure demandeuse de la licence touche des subventions et donc rentre dans le champ d'application (la commission n'a pas le pouvoir d'interroger sur ce point précis).

Un petit rappel est fait sur les différents cas possibles :

- Les entreprises de plus de 50 salariés peuvent, soit adhérer pleinement au Fnas pour l'ensemble de leurs salariés, soit créer un comité d'entreprise autonome pour les permanents et payer les cotisations au FNAS pour les salariés intermittents qui peuvent ainsi valoriser leur temps de travail dans cette entreprise et peut-être ouvrir des droits.
- Pour les entreprises de 10 à 50 salariés, si elles sont dans le champ d'application, une moitié des cotisations est versée au FNAS pour les activités nationales des salariés (vacances, colonie de vacances,...) et l'autre moitié est versée au CEC local pour les activités individuelles des salariés (prise en charge des activités sportives ou culturelles et prise en charge des chèques lire, chèques cinéma, ...).
- Pour celles de moins de 10 salariés, si elles sont dans le champ d'application, le versement de la totalité des cotisations est à faire au FNAS à Paris. Les salariés s'adressent donc directement au FNAS pour toutes les demandes de prises en charge.

Les stages :

J'ai interrogé les différents centres de formation et les éventuels lieux d'accueil et je constate qu'il reste quelques problèmes de planning. Cela devrait se caler au début du mois de mars.

Le stage « **Teinture, traitement et décor des costumes** » n'a pas pu avoir lieu l'an dernier, faute de candidats suffisants. Les habilleuses ne sont en fait disponibles qu'en début septembre mais les formateurs du Greta des Arts appliqués ne sont pas disponibles à cette période de l'année. Alors ce projet tombe à l'eau pour l'instant...

Quelqu'un fait la remarque qu'au sein du Lycée Françoise de Grâce du Havre, une section couture existe. Elle réalise régulièrement des costumes pour des compagnies. Peut-être est-il possible de trouver un terrain d'entente et de monter un projet en collaboration afin de répondre à cette demande des habilleuses.

Le stage : Agent de sécurité ERP 1° degré :

Du 2 au 15 septembre 2004, à la Gare aux Musiques à Louviers.

Le stage **ERP1** est monté par le CNFPT du avec NCO comme organisme de formation. Cinq places sont réservées pour des gens issus de l'Afdas.

Les inscriptions sont possibles dès maintenant.

- Ceux qui travaillent pour une collectivité locale doivent voir en Mairie avec la direction des ressources humaines qui transmettra l'inscription. Il peut être utile de doubler cette démarche en faisant de soi-même une inscription en directe au près du CNFPT. Comme cela, le CNFPT, s'il n'a pas de nouvelle de l'inscription « officielle » reprendra contact avec la mairie. Ainsi la mairie devra se positionner et vous ne vous retrouverez pas le bec dans l'eau, à la dernière minute...
- Pour ceux qui travaillent pour une structure de droit privé, je prends l'inscription et la transmets au CNFPT.

Je tiens à disposition, pour tous ceux qui en ont besoin, un document validé par le service de prévention des pompiers qui explique les obligations réelles des salles quant à cette formation ERP1, ceci étant fonction de la jauge et du type de salle, espace scénique intégré ou pas. Ce document fait aussi le point sur les obligations de formation au niveau de la sécurité du personnel.

Le Stage : Sécurité pour obtenir la licence d'entrepreneur de spectacles.

Du 20 septembre au 24 septembre, à l'Espace Philippe Auguste de Vernon.

Cette formation à la sécurité des personnels et du public pour le titulaire de la licence ou de la personne qu'il a mandatée est **obligatoire**. Le but est de responsabiliser l'entrepreneur de spectacle, « le commerçant » à ses responsabilités vis-à-vis de la sécurité.

Il est intéressant que ce soit une personne régulièrement présente sur le site qui ait suivi cette formation, donc pas le président de l'association, mais plutôt le responsable administratif du lieu.

Il n'est pas souhaitable que ce soit un technicien, car celui-ci va se retrouver devant toute la sécurité à gérer et sera seul pour le faire.

Il est vivement souhaitable que le responsable administratif et le technicien, chacun en ce qui les concerne porte et se responsabilise sur ces problèmes de sécurité. Dans ce cas là, on peut penser qu'un dialogue pourra exister, le chargé de sécu ne sera pas considéré comme l'empêcheur de travailler...

Une difficulté subsiste actuellement :

- La législation prévoit le contenu de la formation et sa durée (4 jours minimum ou 5 jours si on prend l'option accueil de chapiteaux, tentes et structures)
- La législation prévoit que cette formation doit être dispensée par des organismes agréés.
- Pour l'instant, on ne connaît pas les organismes agréés, ni même quel ministère donnera cet agrément ?
- A ce jour, il est donc impossible pour une commission d'attribution des licences de refuser l'attribution d'une licence, par défaut de formation à la sécurité, puisque le demandeur peut arguer du fait qu'il est impossible pour lui de se former valablement.

L'Unité de Ressources Techniques a pris le risque de monter une formation, l'an passé, car nous étions persuadés que le CFPTS qui l'a dispensée sera agréé. Il est clair que c'est un pari sur l'avenir... Je pense que nous ferons le même pari cette année, en prévenant les inscrits, évidemment.

Préparation à Habilitation électrique BR :

Du 6 au 10 septembre 2004 au Théâtre des Arts à Rouen

Organisme de formation : CFPTS

Attention un niveau de pré requis est exigé.

Ce niveau est vérifié par un diplôme, (type CAP ou BEP d'électricien) ou par un test (QCM).

Ce stage sera proposé au conventionnement lors de la prochaine commission Afdas. Nous vous tiendrons au courant des résultats...

Adaptation Type L :

Du 13 au 15 septembre 2004 au CCN ou à la Maison de la Culture du Havre.

Organisme de formation : CFPTS

Le pré requis est d'être titulaire du diplôme d'agent de sécurité 1° degré.

Le but est de suivre l'évolution des obligations réglementaires et de travailler ensemble, avec le formateur, à la mise en place des conditions du respect de la sécurité du public dans nos établissements.

Stage rigging, accroche, levage :

Du 30 août au 10 septembre à l'Atelier 231 de Sotteville-lès-Rouen.

Organisme de formation : T.M.I. Sébastien Billaux, installé en Basse Normandie

En effet ce stage est prévu avec un autre organisme que le CFPTS dont la formation sur ce thème s'avère trop théorique et assez peu intéressante.

On aurait pu peut-être s'adresser au Groupe Matières à Grenoble, mais le catalogue de cet organisme ne propose pas des formations tout à fait du type souhaité.

Pour information, je souhaiterais recueillir les impressions de stagiaires étant déjà passés par T.M.I.

Ce stage sera proposé au conventionnement lors de la prochaine commission Afdas. Nous vous tiendrons au courant des résultats...

Stage CACES :

Le lieu prévu pour cette formation est le Hangar 23 avec l'espace Duchamp-Villon. Ce site présente l'avantage de pouvoir accueillir un camion nacelle à l'intérieur et à l'extérieur.

Une demande de devis a été effectuée pour un stage « nacelles » auprès de ERGOMAT. Cette société propose un stage moitié moins cher que celui du CFPTS en septembre 2003.

Je propose un CACES 1B au lieu de 1A, le 1B donnant d'office le 1A.

Le stage 1B nécessite l'utilisation d'un camion nacelle.

On a évoqué de le monter en collaboration avec le Sillon de Petit Couronne ou bien avec l'Espace Culturel François Mitterrand de Canteleu, car ces deux villes possèdent un camion nacelle. Cela ne semble pas évident.

Si ce stage était jugé satisfaisant, il pourrait être reconduit en septembre.

Si nous voulions monter un stage CACES de type 2, c'est-à-dire les nacelles auto motrices, il pourrait être intéressant de contacter l'Espace Beaumarchais à Maromme ou le Zénith de Rouen qui possèdent ce type de nacelle.

Stages en projet avec le CNFPT de Rouen (rencontre avec Madame TOCQUE) :

Stage de 2 X 5 jours en 2005 : **formation de base** (savoir prendre des mesures, savoir faire un plan, une coupe, rédaction et lecture de fiches techniques, sensibilisation à la sécurité).

Stage de 2 X 4 jours sur **les bases de la lumière** (rappel théorique des principes électriques, la chaîne de distribution électrique, la distribution du protocole DMX 512, les différents types de projecteurs et leur réglage).

Au niveau de la formation, nous étions d'accord sur le fait de ne pas travailler uniquement avec le CFPTS. Il faut varier les plaisirs, les sources et les liens. C'est pourquoi, cette année nous travaillons avec TMI et aussi avec Ergomat.

Pour le travail avec le CNFPT, sur ces deux stages (2 fois 4 jours et 2 fois 5 jours), j'aimerais travailler avec l'ISTS d'Avignon. Les premiers contacts sont pris avec l'ISTS qui est intéressé. Même si on est conscient que l'éloignement peut poser des problèmes de coûts supplémentaires.

Il est clair que nous pouvons aussi compter sur les professionnels locaux pour assurer une partie de ces formations qui seraient montées avec le CNFPT. Il faut écrire le contenu et voir les formateurs disponibles en région et utiliser les compétences des institutions de formation et notamment leurs savoirs faire concernant l'écriture des contenus, les évaluations et les méthodes pédagogiques.

Nous avons fait aussi un petit tour de table sur le ressenti des professionnels présents quant à la formation délivrée par le Greta de Bolbec. J'ai précisé que nous tendions cette année deux expériences de collaboration sur deux ateliers. Pour en savoir plus sur l'organisation de cette formation financée par la région, j'ai décidé aussi d'intervenir deux jours, au Greta. Nous pourrions reparler de tout cela avec le coordonnateur de la formation et avec un formateur qui viennent le 7 Avril, pour faire ce premier point de bilan, après les deux ateliers.

Les suggestions de Formation :

Les sujets concernant l'informatique semblent porteurs. En effet, on a cité :

- auto CAD
- les bases informatiques
- la navigation sur internet
- wysiwyg.

L'afdas travaille à mettre en place une formation d'anglais avec le GRETA de Mont Saint Aignan. Cette formation pourrait exister à partir d'octobre prochain. Elle consiste à des parcours quasi individualisé. Elle pourrait être suivie sans provoquer de carence.

Nous pensons pouvoir proposer pour juin 2005, une session de formation d'anglais technique qui viennent bouclée le parcours de chacun. Cette session technique pourrait être montée avec soit une orientation spectacle (porté par l'URT) soit une option audiovisuel (porté par le Pôle Image).

A noter : Maintenant, il est possible de voir **la fiche technique en anglais**, sur le site de la Scène Nationale de Dieppe. On a imaginé de faire une après midi traduction en commun de nos fiches techniques. L'URT pourrait certainement financer un intervenant doué en anglais, pour nous aider.

Le pôle de compétence de Nancy :

Ce pôle de compétence du CNFPT travaille à l'établissement d'un cycle de formation d'agent technique polyvalent.

La première étape est bouclé : le référentiel d'activité est terminé. Ce travail d'inventaire des différentes tâches exécutées par un agent technique a été organisée en six grands modules :

- 1) Etude préalable à la réalisation d'un spectacle ou d'un événement.
- 2) Mise en œuvre des matériels nécessaires à la réalisation de spectacles ou d'événements.
- 3) Accueil des intervenants (artistes, organisateurs, conférenciers...).
- 4) Animation d'une équipe.
- 5) Gestion administrative et matérielle d'un équipement.
- 6) Relation avec le public.

Il faudra encore une ou deux réunions à Nancy pour écrire le référentiel des compétences nécessaires à l'exécution de ces tâches.

Chaque membre du groupe de suivi travaille individuellement à l'écriture de ce référentiel de compétences et transmet sa réflexion à un coordonnateur qui fera la synthèse avant notre prochaine réunion du 25 Mai prochain. J'ai pris la partie : Gestion administrative et matérielle d'un équipement. Je voudrais que nous en discussions le 7 avril, à la réunion.

Ensuite, les organismes de formation qui souhaiteront répondre à l'appel d'offre du CNFPT proposeront un cycle de formation adapté à l'acquisition de ces compétences.

Une délégation régionale sera retenue pour faire le 1° test. Madame Tocque semble intéressé par le suivi de cette première étape et pourrait se porter volontaire. A suivre...

Le Parc de matériel de Seine-Maritime :

Depuis que la Seine Maritime a repris la gestion du matériel, les gens de l'Eure ne bénéficient plus de l'opportunité de louer du matériel.

A noter : les compagnies de Seine Maritime qui jouent dans l'Eure ne peuvent plus non plus emprunter de matériel – exemple : Mélodie Théâtre pour jouer à Alizay.

Il avait été évoquée l'éventualité de créer un parc tant pour les spectacles que pour les besoins des Communes de l'Eure en général. Ce projet existe toujours, mais nos derniers contacts avec Mr Chermeu du CG 27 montrent que c'est très frileux ... Rien n'est vraiment décidé, même l'étude de faisabilité que l'URT devait avoir en charge est au point mort...

Il existe un réseau des Parcs de matériel en France. Il est facile de s'en rapprocher pour information, car le responsable du Parc de Poitou Charente fait parti de ce Réseau et aussi des réunions inter réseau technique. De plus, ce parc de matériel dispose aussi d'une cellule chargée de l'inventaire et de conseil en scénographie pour cette région : un homologue que je connais bien...

La question pertinente qui a été soulevée : pourquoi pas un parc de matériel régional ?

On a considéré que les dysfonctionnements signalés méritaient une prise de parole du Réseau. Une lettre d'explication et de demande de rendez-vous sera envoyée au Président du CG, au président de la Commission Culture et au Directeur Général des Services. La rédaction d'un projet de lettre est confiée à Xavier, Angéline et Bruno.

De mon côté je me rapproche du groupement des compagnies pour l'associer à la démarche. Et je peux aussi évoquer cela avec un certain nombre de directeurs de structures qui pourraient porter le constat, les remarques et les suggestions avec nous...

Le concours de Technicien Supérieur Territoriale :

Trois accès sont possibles :

- en interne (4 ans d'ancienneté au mini auprès d'une collectivité)
- en externe (bac + 2 ou bac + validation d'acquis)
- en troisième voie pour ceux qui sont dans des fonctions similaires depuis 4 ans, sans être fonctionnaires.

Le concours a eu lieu de 9 février dernier. Il y avait 600 candidats en externe et 60, si je me souviens bien, en interne, pour la région ouest.

Le sujet est national et commun aux 8 filières, pour la partie note de synthèse et maths.

L'étude de cas porte sur l'option technique choisie.

Pour nos métiers, c'est l'option N° 8.3 : Métiers du spectacle.

Cette option fait partie de la spécialité : Techniques de la communication et des activités artistiques qui est divisée en :

- 8.1 : Artisanat et métier d'art
- 8.2 : Arts graphiques
- 8.3 : Métiers du spectacle
- 8.4 : Audiovisuel

Huit postes sont ouverts cette année pour la région ouest dans la « spécialité 8 » sans spécification de l'option.

L'étude de cas est corrigée par un professionnel et par un membre du CNFPT, au niveau de la validation de la méthodologie requise.

Le diplôme est valable 3 ans après publication de la liste d'aptitude et peut être utilisé dans toute la France.

Une formation de préparation est possible au niveau du CNFPT.

Attention il faut bien distinguer les deux démarches à suivre pour le prochain concours qui se tiendra en 2006 :

- 1) inscription (entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre 2004) à la préparation au concours qui dure un an.
- 2) inscription au concours qui se tiendra en 2006. Il est possible de s'inscrire au concours dans plusieurs régions et de choisir la région, au dernier moment, lors du passage du concours en tenant compte évidemment du nombre de candidat par rapport au nombre de poste disponible.

La Validation des acquis de l'Expérience :

Le principe de la VAE c'est que quelqu'un peut obtenir un diplôme en justifiant de ses compétences et de son expérience professionnelle. Pour cela, il faut monter un dossier qui sera jugé par une commission dont le secrétariat est assuré par l'éducation nationale, dans chaque région.

Cette commission a trois possibilités : donner le diplôme, refuser le diplôme ou demander un complément de formation.

J'ai extrait d'Internet un petit livret de 12 pages qui fait le point. J'en ferai des copies pour la prochaine réunion.

Le point Relais Conseil sur Rouen :

Fongecif, 58 rue Bouquet, Rouen téléphone : 02 35 07 95 55

La rencontre inter réseau à Paris au SIEL. :

Cette rencontre nationale était intéressante. Elle a eu lieu le 4 février au SIEL.-

Le débat a porté sur la vie des différents réseaux et surtout sur les modifications d'habitude, d'attitude, de technique de gestion constatée depuis le changement du protocole d'indemnisation des intermittents.

De plus, j'ai expliqué le travail du Pôle de Compétence de Nancy (CNFPT) et parlé de la notion de « maîtrise d'usage », de ce besoin ressenti partout, de voir enfin les techniciens s'approprier et pouvoir intervenir dans les dossiers d'aménagement ou de construction de salle de spectacle.

On a constaté que ce souci de maîtrise d'usage est diversement porté par les régions : organisme de conseil, expertise par un comité des dossiers pour pouvoir prétendre à des subventions : inventaire, conseil, coercition, intervention ...

Nous avons évoqué d'organiser une réunion nationale avec pour ordre du jour :

- 1) Comment les individus réagissent au nouveau protocole ? Quelles modifications, sa mise en place a déjà entraîné dans nos pratiques ? Dans quelle mesure, il trouble le secteur et empêche son fonctionnement ?
- 2) Le plan d'évaluation des risques ? Etat de sa mise en place ? Son intérêt ?
- 3) Les missions d'un directeur technique : tâches, rôle, responsabilités et délégation de pouvoir.

Cette réunion peut avoir lieu à Rouen ou à Nantes.

La Maison de l'Université de Mont St Aignan se propose pour juin 2004. La date possible serait le 8 juin, donc juste après notre réunion de Réseau du 7.

Il semblerait important de médiatiser les questions soulevées et les conclusions de cette réunion nationale inter réseau, notamment vers les directeurs des institutions, les élus, les responsables culturels.

On pourrait peut être envisager de faire une réunion ouverte aux administrateurs, chargée des relations publiques et directions. C'est un peu un autre débat...

On reprend contact avec Nantes pour savoir lequel est le plus « accro » pour organiser cette réunion et on voit...

L'actualité Régionale :

Il a été remis à tous les participants une copie de l'article intitulé « LEVER DE RIDEAU » extrait du Rouen Magazine du 12 janvier 2004 qui explique les désirs ou les volontés de la mairie de voir le paysage culturel rouennais changé, notamment en redistribuant le rôle des différents lieux.

Pierre du Théâtre Duchamp Villon explique que les travaux de réfection du l'Espace Duchamp Villon sont bloqués. En effet, le projet est arrêté car cet espace pourrait être transformé en Centre Dramatique National.

Il a expliqué l'inadéquation du bâtiment actuel à recevoir une activité théâtrale de cette taille. Les modifications qu'il faudrait imaginer pour l'adapter à cette nouvelle vocation, détruirait et dénaturerait un bâtiment très intéressant techniquement et architecturalement parlant, réalisé par un architecte de renom.

Rien n'est validé, pour l'instant, sauf l'arrêt des travaux ...

A suivre... On reparlera certainement de tout cela à notre prochaine réunion ...

**Compte rendu de la réunion
du 13 septembre 2004**

à La Salle des fêtes de Montivilliers

Personnes présentes :

Christophe BAUDIN
Eric CAPET
Rodolphe DEVAURE
Yves DURIEU
Pierre HAMON
François NEVEU
Stéphane HERZER
Jean-Marie HURE
Eric LAMY
Gilbert LOLIVIER
François MAILLOT
Cyrille MARETTE
Angéline MURRAY
Nicolas NACRY
Agathe PERREZ
Claude ROBERGE
Rémi ROSE
Olivier SAVALLE
Dominique SELLIER
Etienne BISSON
Nicolas BRIA

Personnes excusées :

Alexis BAUDOIN
Yannick HESLING
Pascal LAMBRESQ
Bruno LEMOINE
Pierre STRUILLLOU
Thierry PALLIER

En tout, 20 personnes sont venues à la réunion et 6 n'ont pu venir faute de temps.

La journée a commencé autour d'un café accompagné de ses viennoiseries puis s'est poursuivie par une visite guidée de la salle des fêtes de Montivilliers. C'est un beau bâtiment datant de 1899 qui a notamment pour particularité de posséder depuis une dizaine d'année un gradin escamotable permettant d'accueillir, dans un bon rapport scène salle, près de 300 personnes en place assises.

Merci à l'équipe de Montivilliers pour la convivialité de l'accueil.

Après ce rapide tour de salle, les personnes présentent autour de la table sont invitées à donner les informations concernant les programmations à venir.

Parmi les événements cités autour de la table, nous pouvons retenir :

Le festival international Polyfollia qui aura lieu à Saint Lô du 28 octobre au 1^{er} novembre 2004. Un festival composé de près de 33 concerts sur seulement 5 jours et dans 5 lieux différents. Ce festival est l'œuvre de

l'association « les veilleurs » dont l'objet est de veiller à l'évolution des spectacles polyphoniques.

Pour de plus amples informations : www.polyfollia.org

Le festival « Too Much » qui aura lieu du samedi 13 au dimanche 21 novembre 2004 au DSN. Un festival centré sur les productions artistiques des fidèles sujets de la reine Elizabeth II.

Pour de plus amples informations : www.dsn.asso.fr

En ce qui concerne les autres programmations, les plaquettes échangées lors de cette journée fourniront les informations nécessaires.

Bien entendu, il est toujours possible de venir faire un petit tour à l'Odia afin de consulter les plaquettes qui sont situées à l'accueil.

Points d'info / questionnements :

- Pierre Hamon souhaite savoir s'il serait possible de monter avec l'Odia des stages en anglais afin de réellement perfectionner les techniciens amenés à travailler avec des collègues étrangers. Il en veut pour preuve les difficultés personnellement rencontrées lors du montage du festival Too Much à Dieppe.
- Eric Lamy, de la compagnie Beau geste, informe l'assistance qu'il est à la recherche d'un technicien plateau, lequel interviendrait sur quelques dates de tournée et pour un suivi des activités de la compagnie, à Val de Reuil.
- Claude Roberge pose la question du financement des Equipements de Protection Individuelles des intermittents travaillant dans les salles. Il attire notre attention sur le fait que dorénavant, les prestataires privés financent environ 50% de l'équipement du contractuel. Il est demandé que soit fait un devis approximatif d'un EPI complet. Ce sujet sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion.
- Etienne a expliqué la participation de l'U.R.T au Forum des Métiers, organisé par le Conseil Régional de Haute Normandie, manifestation qui a lieu au Parc Expo de Rouen, les 25, 26 et 27 novembre prochain. Plusieurs régisseurs ont déclaré être prêts à participer ... S'il y a d'autres volontaires, n'hésitez pas ... appelez à l'ODIA.

I. Programmation de spectacles et adéquation avec les salles :

Il s'agit là d'un cas récurrent, bon nombre de spectacles sont choisis sans tenir compte des possibilités des salles, tant du point de vue technique que du point de vue humain. Or, une fois que l'erreur est faite, le responsable technique de la salle se retrouve devant le fait accompli et doit, avec son équipe, trouver la solution miracle dans des temps records.

Pourquoi de telles erreurs ?

Comment éviter à l'avenir ce genre de situation ?

a. Problème de communication ou problème de reconnaissance ?

L'absence de communication est une des premières explications relevée par l'assistance. Il existe un réel problème d'échange d'informations entre le programmateur, l'administrateur, le metteur en scène et l'équipe technique de la salle.

Bien que ce fait soit à nuancer, il est néanmoins reconnu par l'ensemble des personnes présentes que dès qu'il s'agit d'un spectacle de grande renommée, l'avis des techniciens est vite passé sous silence.

Cette constatation pose le problème de la reconnaissance du rôle du technicien dans la mise en place d'un spectacle.

Celui-ci ne doit pas être cantonné à un « simple » rôle d'exécutant. Le technicien doit intervenir en amont des programmations. L'administrateur, le programmateur et le responsable technique doivent communiquer, échanger leurs informations. Un programmateur doit être capable de dire non à une proposition de spectacle ne respectant pas les possibilités techniques et humaines de la salle. Pour cela, le programmateur doit parfaitement connaître sa salle et la seule personne apte à le renseigner n'est autre que le responsable technique.

b. Pour une bonne utilisation des fiches techniques

Normalement, les fiches techniques des salles ainsi que les fiches techniques des spectacles sont là pour éviter les erreurs et les malentendus.

L'administrateur et le programmateur doivent obligatoirement posséder une fiche technique à jour de leur salle. Cette fiche doit également être disponible pour les metteurs en scène et autres responsables artistiques.

De même, les fiches techniques des spectacles envoyées par les compagnies aux administrateurs et/ou programmateurs doivent être transmises, pour avis, aux responsables technique de salle.

Or, il est constaté deux phénomènes :

1. Une fois sur deux la fiche technique de spectacle n'atteint jamais le responsable technique.
2. Lors des créations, les fiches techniques de spectacles ne sont pas les mêmes que les fiches techniques proposées en tournée. De ce fait, la personne qui achète le spectacle au moment de sa création ne possède pas la bonne fiche technique au moment de l'accueil du spectacle, d'où certaines surprises lors du montage

Les propositions :

- Participer, au moins une fois, à une réunion d'administrateurs afin de rappeler les règles de travail et insister sur l'importance de la communication entre administratif, artiste et technicien. Bien entendu, cette participation ne sera effective qu'à 2 conditions :
 1. Que les réunions d'administrateurs aient toujours lieu,
 2. Que le nombre d'administrateurs présents soit assez conséquent pour porter ses fruits.
- Créer des fiches techniques complètes, claires, mises à jour régulièrement et facilement consultables (site Web par exemple).

Dans tous les cas, le dialogue et la négociation doivent être privilégiés. Il est nécessaire que les différents intervenants lors de la programmation d'un spectacle dialoguent entre eux afin d'éviter toute confusion et toute situation aberrante ...

II. Un rythme de travail de plus en plus « effréné » :

a. Une exploitation du personnel technique ?

On peut noter depuis un certain temps une baisse sensible des délais de montage entre les spectacles. Les équipes techniques n'ont plus le temps de souffler, le rythme temps de travail / temps de repos est de plus en plus difficile à respecter. Les temps de remise en ordre du théâtre entre chaque spectacle disparaissent, alors qu'ils sont indispensables à sa bonne marche. De plus en plus, les montages doivent avoir lieu la nuit. On vit de plus en plus souvent dans les salles ce qui se vit dans les Zénith ou il n'est pas rare de voir se succéder, un spectacle, son démontage et la préparation du suivant dans la même nuit, pour pouvoir accueillir un nouveau spectacle qui commencera son montage à 8 H le matin.

La programmation des salles devient de plus en plus dense. « Si l'on continue comme cela, on risque bientôt de gérer 3 spectacles par jour ». Il est nécessaire de faire comprendre aux directeurs de salles que s'ils veulent plus de spectacles, il faut qu'ils embauchent plus de personnel pour pouvoir alterner les équipes ...

A quoi est due cette situation ? On peut citer les explications suivantes :

Les directeurs de salles constatent un rétrécissement des périodes possibles pour la programmation de spectacles ? Ils expliquent ce phénomène par l'impossibilité de programmer pendant les vacances scolaires ou pendant certaines périodes de ponts ou encore pendant certains festivals « accapareurs » du public...

Les programmeurs souhaitent aussi souvent regrouper série de représentation pour constituer un festival, capable de devenir un événement ou susceptible de favoriser une campagne de communication ...

b. Une augmentation du rythme qui pose la question de la sécurité

L'augmentation des sollicitations auprès des salles pose effectivement le problème de la présence obligatoire d'un membre de l'équipe technique. Certaines salles peuvent se permettre d'embaucher des équipes techniques supplémentaires, mais d'autres ne peuvent engager de tels frais.

De ce fait, les clés des salles de spectacle sont couramment laissées aux compagnies lors de leurs répétitions.

Mais que se passe-t-il en cas d'accident ? Qui est le responsable ?

Le directeur de la salle ? Le responsable technique de la salle ? La compagnie ?

Il ne faut pas oublier que, selon une étude de la CRAM effectuée en 2001, les accidents dans le monde du spectacle sont plus nombreux et plus graves que sur les chantiers du BTP.

L'argument de la sécurité peut s'avérer un argument de poids vis-à-vis des directeurs de salle.

En tous les cas, nous constatons que c'est un vrai problème.

- Problème de responsabilité certes,
- mais aussi problème au niveau de l'entretien du matériel et des bâtiments,

- mais surtout un problème de qualité d'accueil et d'implication de la structure vis-à-vis des artistes présents.

Qui assure cette permanence et ce suivi technique dont les artistes ou les spectacles ont besoin ?

Quelle image et quel retour les artistes auront-ils de ces résidences ou de ces coproductions qui se transforment en prêts de salle, en prêts de clé ?

III. Les chantiers en cours dans les salles :

Théâtre Maxime Gorki :

La commission de sécurité doit passer le 28 octobre 2004. Il reste encore quelques problèmes à régler tels que l'accessibilité des personnes handicapées et la reprise des vieux réseaux détruits au moment du début de chantier

La mairie de Petit-Quevilly a prévu l'inauguration pour le 1^{er} décembre 2004. L'inauguration se fera avec l'ensemble instrumental Octoplus de Petit-Quevilly.

Le premier gros spectacle sera la pièce de théâtre « Oncle Vania »

Salle Le Drakkar :

Visiblement les travaux devraient commencer le 1^{er} janvier 2005, mais on ne sait pas quels seront les travaux engagés.

Opéra de Rouen :

Une recomposition des loges, de la scène et des bureaux est prévue courant 2005.

Cirque Théâtre d'Elbeuf :

Les travaux sont commencés. Au moment de la démolition, des bâtiments classés, mais sans aucun intérêt architectural sont tombés. Malheureusement, il ne semble pas possible de modifier le projet en cours et de se dédouaner de ces contraintes de classement, comme par exemple d'agrandir l'accès décor, ce qui serait maintenant possible. Il semble que les bâtiments seront reconstruits à l'identique ...

IV. Une des missions de l'Unité de Ressources Techniques

Une des missions de l'URT au sein de l'Odia Normandie consiste à fournir des conseils scénographiques aux collectivités locales et aux groupes artistiques dans le cadre de leur projet d'aménagement de lieu de spectacle, de rénovation de salle ou de construction de salle.

Actuellement, Etienne travaille sur de nombreux dossiers. Il serait intéressant de faire le tour de ces dossiers, lors d'une prochaine réunion de Réseau, afin que les membres du réseau connaissent les salles étudiées et aient en quelques mots, un résumé de la situation ...

Par ailleurs, Etienne a besoin d'informations et de remarques sur les capacités de ces salles, afin d'alimenter en remarques pertinentes, les rapports ou les diagnostics qu'il établit.

Si vous êtes au courant d'un projet de construction ou de rénovation, n'hésitez pas à appeler pour en discuter avec lui.

V. Le parc de matériel :

c. Où en est-on de la demande effectuée au CG de 76 ?

En mars 2004, le Réseau de Responsable Technique a transmis un courrier au Président du Conseil Général de Seine-Maritime afin d'évoquer et de proposer, lors d'un rendez-vous, des solutions, aux problèmes rencontrés dans l'utilisation du parc de matériel.

A ce jour, le réseau n'a toujours pas de nouvelles du département.

Quelle attitude le réseau doit tenir face à ce silence ?

Trois pistes sont discutées entre les participants :

- Refaire un courrier du réseau afin de relancer notre demande.
- Elargir le cercle des personnes intéressées par un nouveau parc de matériel. En effet, pourquoi ne pas impliquer les compagnies et autres associations artistiques dans notre demande ? Il est prévu d'utiliser la piste du Comité Technique de l'ODIA qui regroupe différents représentants de ces groupes, pour évoquer avec eux cette question ... et voir l'intérêt qu'il porte à ce sujet ...
- Jouer sur le fait que les trois tutelles (Conseil Régional, CG 76 et CG 27) sont de la même couleur politique ? Il semble possible de provoquer une réunion de ces trois institutions, sur ce point, sur ce projet de voir toute la région enfin couverte par un service de prêt performant ... Bizarrement, chacune de ces institutions laissent penser que c'est un sujet intéressant et important, mais de là à prendre l'initiative d'un table ronde ... Si la réponse des compagnies et des diffuseurs, lors du comité technique montre que c'est un sujet que doit être suivi, l'ODIA pourrait certainement être l'initiateur de cette rencontre ...

d. Diverses remarques sur ce sujet :

Nous remarquons par ailleurs que les villes ou les communautés de commune ont tendance à vouloir constituer leur propre parc de

matériel. Les villes vont dépenser un budget colossal pour obtenir un matériel qui de toute façon sera en sommeil une grande partie de l'année. Il nous semble que l'échelon le plus pertinent pour un parc de matériel était le niveau régional, sachant que, pour des raisons de proximité géographique, cette entité devaient se décliner en antenne départementale ...

Pierre Hamon déplore un manque de communication vis-à-vis du parc de matériel existant en Seine-Maritime.

François Maillot estime qu'il y a eu des améliorations. Des investissements ont été faits. Cependant il note toujours un gros problème avec la sécurité. Le matériel est toujours loué sans tenir compte de la personne qui va monter le matériel : la personne qui va monter le gradin a-t-elle la formation et la connaissance suffisante pour effectuer cette opération ?

Christophe Baudin fait remarquer que si il y a du nouveau matériel, celui-ci ne pourra être loué tant que le prix de location n'est pas fixé et là, plusieurs mois peuvent s'écouler ...

Pour le comité technique de l'Odia, j'ai la mission de faire une petite sur le fonctionnement des Parcs existant dans le Calvados, la Manche et l'Orne. Je pourrais donc ramener ce document lors de notre prochaine réunion.

Un autre problème est soulevé : quel est le statut de ce parc ? En effet, celui-ci est toujours sous la tutelle du Conseil général. Le cabinet du président du conseil général en a la libre utilisation parfois au détriment de certaines associations qui avaient depuis longtemps réservé le matériel !

Nous constatons toujours que, faute de réponse du CG 76, certaines associations ne savent pas si elles peuvent bénéficier de la location du matériel. Il y a donc toujours un problème de définition du champ d'intervention : uniquement destiné aux activités culturelles, accès possible aux activités socioculturelles, accès possible aux activités sportives (pour le gradin notamment)

Olivier Savalle pose la question de la diffusion de ce matériel. Comment font les villes éloignées du parc pour pouvoir l'utiliser ?

De plus, quel niveau de complexité technique peut atteindre le matériel accessible au parc ? En effet, la définition du niveau de technicité est à articuler avec le niveau d'accès ? Ce choix est aussi déterminant quant aux conditions de prêt, aux contraintes d'utilisation et au coût d'entretien du matériel ...

e. Un éclairage sur d'autres exemples de Parc :

En effet, Claude Roberge qui était présent à la réunion, travaille sur une étude confiée à l'ARSEC¹ de Lyon.

Il a une mission d'étude sur le parc de matériels de Midi-Pyrénées lequel est géré par l'association ARDT².

Claude a décidé pour cette étude de voir ce qui se passe au niveau d'autres parcs, comme le parc de matériel installé à Strasbourg, ou celui de la Manche.

Il est donc intéressé par nos discussions sur le fonctionnement « idéal » d'un parc, sur les investissements utiles, sur les différentes catégories d'emprunteur ...

Nous sommes intéressés par le fait que nous puissions disposer d'éléments de comparaison hors région.

Nous avons donc décidé de travailler le plus possible en concertation sur ce sujet.

Suite à ce débat sur ce thème des parcs de matériel nous avons décidé que Gilbert Lolivier et Alexis Baudoin sont mandatés par le réseau pour :

- défendre au moment du Comité technique de l'Odia, l'importance de ce dossier et le besoin de le voir pris en compte officiellement ...
- prendre ou reprendre contact avec les deux Conseils Généraux (76 et 27) et le Conseil Régional sur ce sujet ...

VI. Le point sur l'intermittence :

Un document a été distribué concernant l'allocation du fonds spécifique provisoire. Le constat actuel montre qu'il est très peu utilisé. Faute d'information ... ???

Yves Durieu informe qu'il est possible de venir tous les samedi matin, à partir de 10H00, au Rive Gauche à Saint Etienne du Rouvray, afin de rencontrer l'association Place Publique qui traite aussi de ces questions.

Il est noté qu'il faut être attentif à deux points :

¹ Agence Rhône-Alpes de Services aux Entreprises Culturelles
<http://www.arsec.org/index.htm>

² L'Association Régionale de Diffusion Technique situé à Toulouse

- Il faut faire attention aux dénominations de poste depuis que la nomenclature des métiers intermittents a changé. Par exemple, régisseur plateau n'existe plus.
- Il n'y a plus la possibilité d'effectuer de contrat global lorsqu'il y a plusieurs dates de spectacle. Il y a obligation dorénavant de faire un contrat par date. C'est beaucoup de « paperasse » en plus et du temps en moins !

Il ne faut pas oublier que toute entreprise ou structure, dont l'objet principal n'est pas l'organisation de spectacle vivant, doit obligatoirement passer par **le guichet unique**. C'est notamment le cas des Mairies.

VII. Les ateliers du réseau pour la saison :

Quatre sujets ont été retenus :

- L'application du nouveau protocole autour d'une rencontre avec les ASSEDIC.
- La législation du travail dans nos secteurs autour d'une rencontre avec la Direction régionale du Travail.
- La sonorisation d'instruments anciens (en collaboration avec le Pôle Régional des Musiques Actuelles).
- Atelier « soudure » (en collaboration avec l'association les Plastiqueurs).

Un sujet semble avoir été écarté pour l'instant :

- La Musique Assistée par Ordinateur (MAO), son utilisation pour créer une bande son (en collaboration avec le PRMA).

VIII. L'agenda du réseau :

1^{ère} réunion : **Lundi 6 décembre 2004** à la Gare aux Musiques à Louviers
Ce sera l'occasion de visiter la nouvelle salle : le Grand Forum.

2^{ème} réunion : **Lundi 28 février 2005** au Centre Chorégraphique National du Havre.

3^{ème} réunion : **Lundi 23 mai 2005** à Rouen (lieu encore à déterminer).

Mardi 3 mai 2005 à Cergy Pontoise

Rencontre Nationale Inter Réseau : (date et lieu encore à confirmer).

**Compte rendu de la réunion
du 6 décembre 2004**

à La Gare aux musiques de Louviers

Personnes présentes :

Angéline MURRAY
Bruno LEMOINE
Nicolas PLACIER
Christophe QUETEL
Alain Blanquet
Pierre STRUILLLOU
Bruno REGNIER
Yves DURIEU
Vincent MARIE
Stéphane HERZER
Olivier DESJARDINS
Eric CAPET
Eric JETKOWSKI
Nicolas NACRY
Claude ROBERGE

Personnes excusées :

Agathe PEREZ
Xavier DELESTRE
Yannick HESLING
Pierre HAMON
Jean-René TREVILLY
Cyril BRAHIM
Gilbert LOLIVIER
Serge SOMON
Dominique SELLIER
Olivier DELUEN
Didier PREAUDAT
Manuel ROCHE

Introduction :

16 personnes ont participé aux échanges et aux débats alors que 12 autres ont pris le temps de prévenir de leur absence. Je rappelle que ce compte rendu n'est envoyé qu'à ces personnes présentes ou excusées.

La journée a donc commencé vers 9H30 autour d'un café dans le hall d'accueil de la gare aux musiques. Par la suite, Bruno Lemoine, maître en ces lieux, nous a proposé une rapide visite de sa structure.

Voici, un descriptif succinct de la gare aux musiques :



Cette structure existe depuis maintenant 5 ans. Elle comprend 2 studios de répétition (20 et 27 m²) entièrement équipés et disposant d'une très bonne isolation acoustique.

Le lieu dispose également d'une salle de spectacle pouvant accueillir environ 80 personnes. Cette salle peut aussi servir de studio.

Cette salle est soit louée pour des productions « Live », soit louée pour effectuer des répétitions montées (bonne occasion pour les groupes peu aguerris à la représentation scénique de peaufiner leur jeu de scène...).

Enfin si vous souhaitez de plus amples renseignements, n'hésitez pas à jeter un coup d'œil sur le site de la gare aux musiques (<http://lamurmure.free.fr/lagare.htm>).

VIII. Les nouvelles du secteur

A. De nombreux projets de travaux dans les salles

f.

Espace Duchamp Villon :

Depuis le lancement des travaux au centre Saint-Sever de Rouen, l'équipe de l'espace Duchamp-Villon vit hors les murs, notamment au Hangar 23.

Au jour d'aujourd'hui, cela fait un peu plus d'un an que les travaux ont été stoppés. La mairie de Rouen a choisi d'interrompre les travaux afin de pouvoir modifier le projet d'origine, en partant de l'idée que ce bâtiment devrait être le lieu d'un futur Centre Dramatique National. Nous avons essayé de faire le point sur ce chantier.

Il apparaît que la Mairie de Rouen a lancé une nouvelle étude sur l'avenir de ce lieu, en se demandant notamment si ce bâtiment pouvait répondre au cahier des charges d'un CDN. Il semble que les premiers avis du cabinet d'audit en charge de cette nouvelle étude seraient de se cantonner tout bonnement à reprendre le projet d'origine en considérant la difficulté et le coût très important des travaux nécessaires pour réaliser un équipement qui serait, in fine, plus ou moins adapté aux missions d'un CDN. En gros, on pourrait arrivé à avoir perdu un an !

Par ailleurs, Alain Bézu, auquel la municipalité rouennaise a proposé la direction du futur CDN, est très sceptique sur la capacité de cette salle du centre St Sever à recevoir et à correspondre au besoin d'un CDN.

Sans s'attarder sur le besoin et les difficultés à regrouper les partenaires nécessaires au financement du fonctionnement d'un CDN, il apparaît que ce

projet s'avère beaucoup plus compliqué et très onéreux au niveau de la réalisation technique d'un équipement adapté.

En ce qui concerne le Hangar 23, il est certain que ce lieu redeviendra prochainement un lieu industriel, comme tous les bâtiments situés à l'ouest du 6° pont.

Le théâtre des Arts :

Il va subir prochainement un nouveau chantier, concernant la réfection de la cage de scène et la rénovation de l'ensemble des bureaux, loges et locaux annexes. Ces travaux devaient initialement être coupés en deux tranches pour pouvoir être réalisés le plus possible pendant la période d'été. Les retards pris dans l'élaboration de ces chantiers laissent craindre un regroupement sur une seule période avec donc une longue fermeture de la salle.

Le nouveau directeur va donc devoir caler une programmation hors les murs ...

La chapelle du lycée Corneille :

Elle est aussi en travaux pour de long mois, donc indisponible ...

Une salle de Musique actuelle sur les quais :

Le projet d'une salle de musique actuelle, sur les quais rive droite, semble s'opposer à la volonté du Port Autonome peu favorable à cette implantation.

La salle Louis Jouvet :

Le projet de rénovation de cette salle, sur les hauts de Rouen, est en cours d'élaboration, mais rien n'est encore décidé ...

Le Centre Marc Sangnier :

Le projet de construction d'un nouveau Centre Marc Sangnier est en cours. Sachant qu'il s'agirait de construire du neuf à côté du centre existant avant de démolir l'ancien ; ce projet ne grève pas, à priori, les capacités d'accueil de spectacle.

La création d'une SMAC :

Le projet porté par l'association Tam-Tam de créer une SMAC à l'EXO 7 est toujours en discussion et donc les projets de travaux associés à ce projet ne sont pas bouclés ...

Les autres projets :

Il faut préciser que nous n'avons pas eu le temps de lister l'ensemble des projets de rénovation ou de construction de salle qui existe en Haute-

Normandie. Il serait intéressant que nous croisions nos informations sur ces projets lors d'une prochaine rencontre ...

L'ensemble de ces travaux et de ces projets nous interroge à double titre :

Quid de l'accueil des spectacles ?

Quelle programmation culturelle pourra être maintenue pendant tous ces chantiers ?

Quel coût auront toutes ces programmations hors les murs ? (Coût financier, mais aussi en terme de fréquentation du public et en terme d'usure des équipes ...).

Pourquoi une coordination et un phasage de tous ces projets ne peut-il pas se mettre en place ?

Quid du rôle du Responsable Technique dans ces projets ?

La discussion autour de tous ces travaux en cours, ou projetés, a aussi soulevé la question de la reconnaissance de la parole du technicien de spectacle dans l'élaboration et le suivi des chantiers. Comment faire entendre les besoins techniques qui doivent être pris en compte par le maître d'ouvrage (le propriétaire du bâtiment) et par le maître d'œuvre (l'architecte et son équipe) pour que nous puissions créer et accueillir correctement des spectacles dans des salles adaptées ? (Sur ce point voir aussi le paragraphe concernant la prochaine rencontre nationale des Réseaux)

Face à ce double questionnement, nous nous sommes interrogés sur le rôle du Réseau de Responsables Techniques. Le réseau peut-il intervenir auprès des élus et des décideurs afin de les interpeller sur cette situation et sur ces problèmes ?

- ↳ Si oui, sous quelle forme ? (lettre, article de presse, réunion, ...)
- ↳ A qui le réseau devra-t-il s'adresser ?
- ↳ En cas de courrier, qui doit signer ?

En prenant l'exemple du dossier « Parc de Matériel », il est tout à fait possible d'envisager une prise de position du Réseau sur ces questions importantes.

Encore faut-il préparer cette prise de position, c'est pourquoi il est convenu que les intéressés se retrouvent début février afin de travailler sur ce point et de faire des propositions d'actions lors de la prochaine réunion du Réseau du 28 février prochain. N'hésitez pas à prendre contact avec l'URT afin d'organiser cette première étape.

B. Deux nouveaux festivals : (voir les deux articles joints)

Dans sa parution du 5 décembre 2004, le journal Liberté Dimanche publiait un article relatif à l'avenir des festivals Octobre en Normandie, Théâtre en Région et Région sur Seine. Ces trois festivals devront visiblement laisser leur place en 2006 à deux nouveaux événements : Eté en Normandie et Automne en Normandie.

Dans un article de Paris Normandie du 7 décembre, on parle aussi de la création de ces deux nouveaux événements en précisant que 2005 serait une année de réflexion et de transition, voir de préfiguration ...

Ces annonces font suite aux premières constatations issues de la première étape du rapport d'étude de la mission conduite par Monsieur Faivre d'Arcier pour les trois collectivités, le 276.

Présents parmi nous et premiers intéressés en tant que régisseurs généraux de deux de ces manifestations appelées à disparaître, Bruno Régnier et Yves Durieu n'étaient absolument pas au courant de ce projet et sont heureux de l'apprendre par voie de presse ! Bruno Régnier fait aussi remarquer que l'équipe actuelle d'Octobre en Normandie a su réaliser le festival 2004 malgré le changement de directeur et la démission rapide d'un nouveau directeur. Ceci ayant été notamment acté et réaffirmé lors des réunions de bilan à la fin du festival.

Manifestement, il existe un gros problème de reconnaissance des équipes en place et de leur travail.

Quelque soit la pertinence de modifier le paysage culturel régional, nous nous interrogeons tous :

- sur les difficultés d'organisation pour les compagnies et les diffuseurs entraînés par cette période de changements et de flottements alors que chacun sait que toute l'économie du secteur est très fragile. En effet, il faudra du temps pour la mise en route de ces nouvelles structures, alors comment l'organisation des créations et des tournées ainsi que la programmation des salles vont-elles pouvoir anticiper et intégrer ces deux nouveaux événements régionaux majeurs pour le secteur du Spectacle ?
- sur les structures juridiques qui seront mises en place pour gérer ces nouveaux festivals.
- sur les enveloppes budgétaires allouées à ces deux festivals et donc forcément sur les moyens disponibles pour le reste de l'offre culturelle tout au long de l'année ...

Comme le montre cette fin de paragraphe, beaucoup de questions, beaucoup d'interrogations quant à ces évolutions annoncées, pour l'instant par voie de presse ?

Quid notamment des autres éléments contenu dans le rapport de la mission d'étude commandée par le 276 ?

Là encore, comme à la fin du paragraphe précédent, se pose d'abord la question du positionnement du Réseau sur ces évolutions, puis de la pertinence de diffuser cette position en décidant bien sûr de la « cible » de cette diffusion.

IX. Technicien supérieur territorial, option métiers du spectacle : Une première alerte (voir article joint).

g. Comment accueillir l'arrivée de ce nouveau cadre d'emploi ?

Nous avons souvent parlé de ce nouveau concours. En effet, l'apparition de ce concours est à la fois un bon signe et un mauvais signe :

- Un bon signe dans le sens où la fonction publique tient enfin compte du métier de technicien de spectacle, puisqu'elle crée un premier cadre d'emploi.
- Un mauvais signe dans le sens où il entraîne inmanquablement des effets pervers quand on regarde le contenu et la forme du concours :
 - Risque de voir nommer des responsables techniques ayant le niveau théorique mais ne provenant pas du métier avec toutes les questions que cela pose en terme de légitimité de ces personnes dans les équipements et de leurs capacités à intégrer ou à s'adapter aux données de notre secteur.
 - Difficulté à positionner les différents échelons de nos professions (techniciens, régisseurs, régisseurs généraux, ...), alors qu'un seul cadre d'emploi est pour l'instant défini.
 - Risque de voir des techniciens contractuels se voir refuser un jour le renouvellement de leur contrat puisque le cadre statutaire, donc le cadre de titularisation, existe maintenant.

En ce qui concerne ce dernier point, on engage toute les personnes concernées à lire l'article paru dans « La lettre du spectacle » N° 129 qui explique un premier cas de contractuel refoulé ...

Nous avons transmis cet article à Madame Tocque, du CNFPT de Rouen, pour savoir ce qu'elle en pense et pour savoir si elle connaît d'autres situations identiques.

Gilbert Lolivier a pris l'initiative de contacter directement la salle concernée par ce refus de renouvellement de contrat afin d'en savoir plus.

De même, il a pris l'initiative de contacter à nouveau le pôle de compétence de Nancy, avec lequel nous avons travaillé à l'écriture d'un référentiel de compétences dans le cadre de la création d'un cycle de formation d'agent technique. Il s'agit de savoir où on en est de ce côté là, sachant que nous pourrions penser cette démarche comme une première étape de définition d'un autre cadre d'emploi qui concernerait, lui, les agents de catégorie C.

Par ailleurs, l'URT a également envoyé cet article à l'ISTS d'Avignon et au CFPTS de Bagnole, pour savoir ce qu'il savait là dessus et notamment comment se plaçaient leurs formations de régisseurs généraux ou de direction technique par rapport à ce nouveau concours. Existe-t-il des équivalences, des passerelles, des ... ?

C. Une préparation à ce concours porté par le CNFPT de Rouen :

Ces cinq jours auraient lieu du 14 au 18 février 2005.

Madame Tocque, responsable régionale de la formation au CNFPT, a contacté l'URT afin d'obtenir les noms de techniciens du spectacles qui seraient susceptibles d'intervenir en tant que formateur lors des quatre journées de préparation au concours de technicien supérieur territorial, option métiers du spectacle, formation que la délégation de Rouen a pris en charge.

Etienne BISSON tient à prévenir l'assistance qu'il a transmis une liste de noms de personnes qui pouvaient éventuellement répondre à la demande de Madame Tocque. Il n'a pas plus de nouvelle que ça. Madame Tocque lui a promis de le contacter, mais pour l'instant rien ne bouge ...

En dehors des niveaux requis en mathématiques et en capacité de synthèse, à la relecture des connaissances de bases sur le monde du spectacle réclamées pour pouvoir passer ce concours, les personnes présentes ont tout de suite relevé la trop grande disproportion entre la liste très longue des points à aborder et le temps très court de cette formation de préparation. En gros, cela paraît irréalisable, sauf si cette préparation s'adresse à des gens déjà en place de longue date et très féru sur toutes ces questions.

Nous avons rappelé qu'il faut bien savoir que la démarche d'inscription au concours et la démarche d'inscription à la préparation sont deux démarches totalement distinctes.

Nous avons aussi rappelé que l'URT disposait d'une documentation sur ce concours : contenu, condition d'accès et organisation des épreuves. Il suffit de la demander. De plus, des membres du réseau ont déjà passé cette épreuve et peuvent donc faire part de leur expérience.

X. Point sur la prochaine rencontre nationale des Réseaux

Lors des JTSE 2004, qui ont eu lieu à Paris les 30 novembre et 1^{er} décembre 2004, une réunion de travail a pu se tenir entre les membres du réseau national présents au salon. Cette rencontre avait essentiellement pour objectif de mettre en place la prochaine réunion inter réseau en 2005.

La prochaine réunion inter réseau aura lieu le **3 mai 2005** sur **Paris**.

En vu de la préparation de cette journée, il est demandé à chaque réseau de fournir une liste de sujets qui pourraient être abordés lors de cette rencontre.

Suite à un débat trop court (à la fin de la réunion) à la Gare aux musiques, un thème semble faire l'unanimité :

Le difficile dialogue entre les futurs utilisateurs et les maîtres d'ouvrage ou d'œuvre lors de la construction ou rénovation d'une salle de spectacle.

Alors que nous constatons tous, chaque jour, dans nos salles, le besoin de mieux intégrer nos pratiques et nos besoins techniques au moment de la construction du bâtiment.

- ↳ Quel est le poids du responsable technique d'une salle vis-à-vis d'un projet d'architecte ?
- ↳ Quelle place, quel statut, le maître d'ouvrage accorde-t-il au responsable technique de la salle (quand il existe) pendant les différentes phases du projet : programme, Avant Projet Sommaire, Avant Projet Définitif, ...
- ↳ Pourquoi n'existe-t-il pas un organisme ou un système de contrôle de la qualité des fonctionnalités techniques pendant les différentes phases de réalisation du projet ?

Toutes ces questions pourraient faire un bon sujet de travail et de réflexion lors de la rencontre nationale en mai prochain.

A noter : Trois nouveaux réseaux de Responsables Techniques sont identifiés : Il s'agit d'un réseau en PACA, un en Ile de France et un autre en Basse-Normandie.

XI. Autres informations

h. Exposition Zaven Paré

La Scène nationale de Petit-Quevilly / Mont-Saint-Aignan organisait une exposition de l'artiste Zaven Paré au centre Marc Sangnier, de fin octobre à début novembre.

Rémi Rose a pris l'initiative d'organiser une séance de visite « spéciale membres du réseau ». Ainsi plusieurs personnes ont pu se réunir autour d'un thème plus artistique que technique. Quelque soit la qualité ou l'intérêt de l'exposition, il était intéressant de s'offrir ce temps avec comme seul impératif de découvrir une œuvre et de partager la qualité d'une rencontre entre une équipe technique et un artiste invité.

Il faut aussi noter que ce genre d'initiative peut s'organiser très vite, un message à l'URT qui relaie par mail à tous les autres membres, et le tour est joué ... Alors n'hésitez pas ... D'autres initiatives de membres du réseau qui souhaitent de la même manière nous faire partager certaines expériences « artistiques » sont les bienvenus.

A ce sujet, Bruno Régnier nous signale que le Volcan du Havre doit accueillir courant 2005 une exposition des étonnantes machines issues de l'imaginaire des membres de la compagnie Royal de Luxe. Une idée sans doute à creuser.... Comme par exemple, une réunion du Réseau à cette occasion ...

D. Prise de poste

Bruno Régnier nous informe de sa prise de fonction en tant que Directeur de la salle le Siroco à Saint-Romain-de-Colbosc, sur un poste à mi-temps. De ce fait, il est vraisemblable que la salle du Rayon Vert à Saint-Valéry-en-Caux lance, dès janvier 2005, un appel d'offre pour un poste de régisseur général.

A ce propos, nous rappelons qu'il est facile de passer une offre d'emploi sur le site de l'Odia. Il suffit de contacter Laurent Scot. Evidemment vous pouvez consulter ces annonces sur le site : www.odianormandie.com à la page offre d'emploi.

E. La Commission Régionale des Professions du Spectacle

En tant que représentant de l'Odia Normandie et en tant que membre du Réseau, Etienne BISSON a pu participer à la réunion de la Commission Régionale des Professions du Spectacle (COREPS) qui a eu lieu le 13 octobre dernier à la Préfecture de Région, à Rouen.

Ces réunions qui doivent être mises en place dans chaque région sont la déclinaison locale du Conseil National des Professions du Spectacle qui existe depuis quelques temps. Comment s'organise la circulation des informations entre l'échelon local et l'échelon national, cette question n'a pas été vraiment évoquée ...

L'ordre du jour de cette première réunion régionale était le suivant :

- Présentation des grandes lignes du rapport remis par Monsieur Latarget
- Présentation des propositions pour l'avenir du Spectacle Vivant
- Bilans des actions de lutte contre le travail illégal.

Il s'agissait là d'une réunion très officielle et très solennelle : présence du Préfet et de la directrice de la Drac de Haute-Normandie. Des élus du Conseil Régional et des Conseils Généraux étaient présents ou représentés par le personnel administratif en charge de la culture au sein de ces collectivités.

Les salariés par l'intermédiaire de leurs syndicats représentatifs, les salariés intermittents par la présence de représentants des coordinations (Évreux, Rouen, le Havre) et les employeurs par l'intermédiaire de leurs syndicats étaient également représentés.

La direction du travail, le comité de lutte contre le travail illégal, la direction régionale des affaires sanitaires et sociales, la direction régionale de la Jeunesse et Sport, le rectorat étaient aussi présents, ainsi que les représentants des organismes suivants : l'URSSAF, les ASSEDIC, l'ANPE, l'AFDAS, l'AUDIENS.

Il est prévu une suite à cette première rencontre qui prendrait la forme de 4 réunions de « travail » sur les thèmes suivants :

- 1 : La création d'un observatoire de l'emploi dans le secteur culturel en Région.
- 2 : La création d'un observatoire de l'offre culturelle en région.
- 3 : La formation et les carrières des professionnels.
- 4 : La réglementation et l'organisation du secteur. Le besoin d'information.

A ce jour, aucune nouvelle date n'a été décidée et aucun compte rendu officiel n'a été transmis.

Au niveau de la direction du travail, son directeur régional a expliqué que le ministère avait demandé aux directions locales de réaliser des contrôles principalement dans trois secteurs d'activités : le bâtiment, l'hôtellerie et la restauration, le spectacle vivant et l'audiovisuel. Pour ce qui nous concerne, cette mission passe par :

- Contrôler les entreprises (Parcs de loisirs, tourneurs et prestataires, les entreprises culturelles).
- Favoriser la coopération entre les différents « services » concernés : (Direction du travail, URSSAF, ASSEDIC, ...) Ce travail étant facilité par la possibilité de croiser les fichiers et par l'existence du Guichet Unique ...
- Appliquer strictement les amendes en cas d'infraction.
- Mettre en place une formation des agents de contrôle aux spécificités du monde culturel.
- Encadrer strictement l'utilisation du recours au CDD d'usage

Un bilan devrait être disponible en fin d'année 2004. Sera-t-il transmis lors de la prochaine réunion ?

Former les agents au particularité de l'économie et à l'organisation du secteur paraîtrait plus logique avant de lancer tout azimut, comme cela se passe actuellement, des contrôles avec des PV et des menaces de sanctions.

Les représentants des coordinations ont vivement réagi, estimant que les contrôles actuels étaient faits sans discernement, sans nuances et avec un acharnement peu compréhensible.

La formation et l'information des personnes et des structures semblent largement aussi importantes que le contrôle et les sanctions. La Drac, de son côté, insiste sur ce besoin de réunions d'information auprès des structures culturelles concernées, même si elle ne nie pas le besoin des contrôles ...

Par ailleurs, les représentants élus du Conseil Régional ont précisé que la Région serait très vigilante quant à l'éventualité de récupérer une charge de l'état, sans la certitude d'obtenir les moyens financiers correspondant. Il n'est pas envisageable de se défaire du problème actuel du financement du régime particulier des artistes et techniciens du spectacle, en le « refilant » à travers une décentralisation aux régions ou aux départements.

F. Point sur le parc de matériel

Un courrier du Réseau de Responsable Technique a été transmis au vice-président, en charge de la culture au Conseil Général de la Seine-Maritime afin de rappeler la promesse de rendez vous qui nous avait été faite en juin dernier et qui n'a toujours pas pu avoir lieu.

Malgré ce rappel, nous sommes toujours sans nouvelles de ce côté ...

Un projet de courrier est sur le bureau du Directeur de l'Odia Normandie pour signature. Il est prévu de l'envoyer aux trois présidents (Conseil Régional, Conseil Général de la Seine-Maritime et à celui de l'Eure), pour proposer une rencontre sur ce thème. Ce courrier, fait suite aux deux derniers comités techniques théâtre et danse de l'ODIA Normandie, où les professionnels présents en tant que diffuseurs, responsables de compagnies et techniciens ont considéré ce problème de parc de matériel comme important. Le besoin est là, il s'exprime au travers d'un problème de fonctionnement mais surtout au travers d'un besoin d'uniformité des conditions d'accès et d'utilisation sur tout le territoire de la région.

Aujourd'hui, nous sommes encore et toujours en attente d'une réaction des diverses tutelles intéressées par ce sujet.

G. Demande du Greta pour la formation d'agent technique du spectacle

Le Greta de Bolbec assure une formation d'agent technique du spectacle, depuis longtemps.

Cette formation se déroule en deux temps : une approche théorique et une approche pratique. La pratique se déroule sur 4 jours semaines de Décembre à fin Mai. La partie pratique avait généralement lieu dans deux salles de Notre Dame de Gravenchon : L'Arcade et les Trois Colombiers. Malheureusement, cette année, aucune de ces deux salles n'a renouvelé sa convention avec le GRETA.

Du coup, le Greta a contacté l'URT afin de récupérer une liste de salles de spectacle susceptibles d'accueillir ses stagiaires lors des sessions pratiques.

Etienne Bisson profite de la réunion du réseau pour passer le message aux responsables techniques présents, lesquels répondent par la négative.

En effet, cette demande arrive beaucoup trop tard, alors que les salles jonglent déjà terriblement avec leurs propres planning pour arriver à « caser » toutes leurs activités. De plus la demande est beaucoup trop lourde a supportée (4 jours semaines, pendant 8 mois), même si le Greta, conscient de cela, ne cherche pas qu'une seule salle. Pour finir, seul les périodes de vacances scolaires pourraient être favorables dans certaines salles, pour cette mise à disposition, mais les stagiaires sont en entreprise à ces moments là ...

Sans le vouloir, nous retombons sur une difficulté déjà pointé quand nous avons parlé de cette formation : pourquoi des stages en entreprise au moment où les salles de spectacles sont peu en activité ...

H. Formation en anglais

Comme nous l'avions déjà évoqué, dans le cadre d'un partenariat national entre les Greta et l'Afdas, les techniciens et les artistes de la région, sous le régime de l'intermittence, peuvent aujourd'hui profiter d'une formation en anglais, suite à la coordination réalisée entre la délégation Nord de l'Afdas et le Greta de Mont Saint Aignan.

Or, nous n'avions aucune information en ce qui concerne les possibilités de formation pour les techniciens permanents. Grâce à Pierre HAMON, de Dieppe Scène Nationale qui a voulu suivre une formation en anglais et a fait une demande de devis au Greta, nous savons maintenant que le Greta de Mont Saint Aignan propose une formation en 20 séances pour 360 € net (pas de TVA pour les Greta).

Pierre suit cette formation « à la carte » depuis quelques semaines et en est visiblement très content.

Donc, les personnes intéressées par ce type de formation peuvent prendre contact avec le Greta de Mont Saint Aignan au : 02 32 82 89 89

I. Le Réseau de Responsable Technique de Basse-Normandie

Un groupe de responsables technique a décidé de se réunir en Basse-Normandie.

Il s'est réuni pour la première fois le 23 novembre 2004, à l'Archipel à Granville.

13 personnes étaient présentes et 9 personnes s'étaient excusées, soit 22 personnes intéressées ... Beau début ...

Cette première réunion est directement liée à la présence, l'an passé, de Patricia Goutte, régisseuse générale de l'Archipel, à la rencontre nationale inter réseau. C'est de là que vient son envie de voir se développer quelque chose en Basse Normandie ...

Nous avons aussi convenu de nous tenir informé de nos dates de réunions respectives.

Patricia Goutte pense d'ailleurs pouvoir être avec nous, au Havre, le 28 février prochain.

XII. En guise de conclusion

Comme d'habitude, le temps à manquer pour traiter l'ensemble des sujets prévus au préalable, mais l'actualité récente sur l'avenir des festivals ne pouvait être passée sous silence et méritait que le Réseau de Responsables Technique s'y attarde.

De ce fait, la réforme du cadre juridique relatif à la formation continue n'a pu être abordée. Néanmoins, sachez que l'U. R. T. possède de nombreux documents sur ce sujet et reste à votre disposition pour vous les communiquer.

Une information surtout pour les excusés :

Voilà la liste des documents préparés pour cette réunion et donc disponible sur simple demande....

- La Réforme de la formation professionnelle :
 - Les actions de professionnalisation au sein de l'entreprise.
 - Le droit individuel à la formation.
 - Le plan de formation de l'entreprise.
 - De la formation tout au long de la vie : éclairage sur la loi du 4 mai 2004 et perspectives pour les secteurs de la culture, de la communication et des loisirs (Cd-rom réalisé et donné par l'AFDAS).
- Les suites de la réforme du régime de l'intermittence :
 - Comment bien remplir la DMS.
 - Les intermittents bloqués par l'Unedic.
- Sécurité :
 - Manifestation sur l'espace public et autorisations.
 - Travail en hauteur : modification du décret du 8 janvier 1965 par le décret du 1^{er} septembre 2004.
 - Lexique échafaudages.
- Divers :
 - Un rideau qui résiste à la pression du feu.
 - Un potentiomètre numérique sans contact.
 - Comment obtenir une aide du Fonds pour la Création Musicale (le FCM).